ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hauts fonctionnaires

Question écrite n° 66892

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'avenir de la haute fonction publique territoriale. Avec le renforcement des pouvoirs des collectivités locales, les fonctions de direction des services revêtent un rôle de plus en plus crucial, notamment au sein des villes moyennes. Or, ces communes rencontrent souvent des difficultés à recruter leurs cadres administratifs dirigeants, notamment en raison de la faible attractivité financière de la fonction de direction des services. Or, les décrets et arrêtés des 8 et 15 juillet 2004 fixant la liste des emplois de directeurs des services de préfecture accédant à l'échelon fonctionnel, créent une nouvelle disparité indiciaire défavorable aux directeurs des services de collectivité territoriale. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour revaloriser la haute fonction publique territoriale.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66892
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : fonction publique
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6083